

vacances apprenantes = plusieurs dispositifs



ÉCOLE OUVERTE

- jeunes accueillis dans les écoles ou établissements
- programme équilibré = renforcement scolaire + activités sportives et culturelles

COLOS APPRENANTES

- pour enfants et jeunes scolarisés de 3 à 17 ans
- séjours labellisés par l'Etat
- aide de l'Etat possible (plafonnée à 400€ par mineurs et par semaine)

Soumis à réglementation et déclaration ACM

École ouverte buissonnière : des séjours en zone rurale du CP à la terminale

- Ecoles ouvertes à la campagne ou en zone littorale, à la découverte de la nature et du patrimoine local
- OU
- mini-camps sous tente avec son Ecole ouverte

Soumis à réglementation et déclaration ACM

Soumis à réglementation et déclaration ACM

AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ACCUEILS DE LOISIRS

- aide exceptionnelle aux ALSH pour permettre d'accueillir le plus grand nombre d'enfants
- aide destinée à proposer un appui permettant d'accroître la capacité ou permettre des ouvertures dans des territoires carencés

L'Été du pro : l'École ouverte pour les lycées professionnels

- lycéens accueillis dans les établissements

DISPOSITIF porté par la DSDEN

DISPOSITIF porté par la DDCSPP

Lien entre DSDEN et DDCSPP pour la déclaration des séjours Ecole buissonnière